

Les Nouvelles du REHNam

N° 85 – avril 2026

L'invité du mois : **Henri Bogaert ***

L'abandon de la nomination dans l'enseignement : un choix difficile

* Directeur de recherche au CERPE et Commissaire au Plan honoraire



La déclaration de politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) envisage l'instauration d'un contrat à durée indéterminée (CDI) et la fin de la nomination pour le personnel de l'enseignement. L'objectif principal de cette réforme est de renforcer l'attractivité du métier dans un cadre de lutte contre la pénurie en stabilisant plus rapidement les enseignants en début de carrière. Renforcer l'attractivité du métier pour les jeunes implique d'arrêter de recruter sous forme de contrats temporaires de courte durée en remplacement du personnel statutaire absent pour maladie ou pour d'autres types de congé. Un nombre important de jeunes enseignants peuvent ainsi enchaîner les contrats à durée déterminée sans garantie de reconduction pendant les dix années qui suivent leur engagement. À cette fin, le recrutement offrant directement au jeune enseignant un contrat à durée indéterminée à temps plein ou à temps partiel devrait permettre de stabiliser les emplois puisqu'actuellement un tiers des jeunes enseignants quitte l'enseignement dans les 5 ans. Cette réforme va évidemment beaucoup plus loin que le simple CDI, il faut, en effet, revoir l'attribution des périodes ou des emplois vacants en donnant la priorité aux CDI disponibles sur un territoire. Pour cela, l'avant-projet du gouvernement qui vient d'être dévoilé à la presse en ce mois de mars, prévoit la formation de Groupements de Pouvoirs Organisateur (PO) inter-réseaux qui auraient la charge sur un territoire donné de faire se rencontrer l'offre et la demande d'enseignants. Le projet va assez loin dans la réforme puisqu'il y est question très logiquement d'une uniformisation des statuts des enseignants de tous les réseaux, permettant aux enseignants de ne pas perdre de droits en passant d'un PO à un autre. **L'abandon définitif de la nomination comme statutaire dans le statut actuel reste un objectif du gouvernement, mais il le conditionne à une négociation avec le Pouvoir fédéral sur le montant des cotisations dont la FWB devra s'acquitter pour les futurs CDI. Pourquoi ?**

Avec un CDI, les nouveaux enseignants bénéficieront d'un contrat soumis au régime général de la sécurité sociale applicable aux contractuels de la fonction publique. **Ce régime est plus défavorable sous plusieurs aspects au statut des enseignants** : la flexibilité plus grande de l'emploi avec la possibilité de périodes de chômage au lieu du mécanisme de disponibilité par manque d'emploi en vigueur pour les statutaires, une indemnisation plus défavorable des indemnités maladie invalidité, et, en particulier, une pension inférieure. De plus, **la cotisation patronale que la FWB devra payer à la sécurité sociale sera plus élevée pour un contractuel que pour un statutaire** puisque le taux de cotisation des statutaires est de 5,26% du salaire brut (auquel il faut ajouter une cotisation de responsabilisation pension de 8,86% instaurée lors de la sixième réforme de l'État), alors que la cotisation pour un contractuel est de 23,62%. L'écart est important : 9,5% de la masse salariale brute des nouveaux recrutés. Dans les années prochaines, cela ne pèse pas énormément, mais progressivement, à la limite dans 40 ans, quand tous les statutaires auront été remplacés, ce coût supplémentaire pèsera sur les finances de la FWB, alors même que la situation budgétaire de celle-ci est et restera très précaire. À cela s'ajoutent **les compléments que la FWB devra accorder aux futurs CDI pour maintenir les avantages actuels en matière d'indemnités pour maladie, pour pension anticipée ou pour défaut d'emploi. De plus, pour maintenir un niveau de pension comparable, une prime est prévue pour financer des pensions complémentaires.** L'avant-projet du gouvernement prévoit ainsi une contribution de 3% du salaire brut mais il est probable que celle-ci soit insuffisante pour combler la perte de pension engendrée par le changement de régime.

Le Centre de recherche en économie régionale et politique économique (CERPE) a été mandaté par le gouvernement pour objectiver le coût de la mesure. En effet, à l'occasion de l'évaluation budgétaire des impacts sur les salaires des nouveaux enseignants de la réforme de la formation initiale des enseignants, le CERPE, en particulier Elodie Lecuivre, a depuis 4 ans développé un modèle mathématique original complexe de projection de la masse salariale des enseignants basé sur la projection d'individus théoriques à partir de probabilités de transition d'un état à un autre : temporaire vers définitif, actif vers maladie ou prépension ou démission. Le modèle MaSala « projette » un ensemble de près de 100.000 équivalents temps plein sur un horizon temporel très étendu puisqu'il doit correspondre à l'ensemble d'une carrière.¹

Les estimations indiquent que, dans un scénario sans négociation avec le gouvernement fédéral d'un régime spécifique pour les CDI de l'enseignement accompagné d'un taux de cotisation acceptable, la réforme impliquerait un coût insoutenable financièrement pour la FWB. Dans ce scénario, les calculs réalisés par le CERPE prévoient un surcoût pouvant aller jusqu'à 720 millions d'euros par an à long terme (en rythme de croisière), soit environ 5 % des recettes actuelles de la FWB. Ce coût provient principalement de la hausse des cotisations patronales à l'ONSS et, donc, une grande partie de ce coût correspondrait en réalité à un transfert financier de la FWB vers l'État fédéral et la sécurité sociale.

Pour cette raison, le maintien, dans ces conditions, du statut et de la nomination après un recrutement sous forme d'un CDI classique pendant une période temporaire reste le scénario privilégié par le gouvernement tant qu'un arrangement n'a pu être trouvé avec l'État fédéral.

¹ Lecuivre, E., J.-M. Paul et H. Bogaert, avec la collaboration de A. Dufays et C. Caytan, MaSala : Simulateur de la masse salariale dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles - Méthodologie, perspectives et scénarios, Cahier du CERPE, Cahier 118.

La vie du REHNam

02/04, de 10.00 à 12.00, dans le local *Meet Biology* situé au bout du hall d'entrée de la Faculté de médecine, réunion de l'assemblée du REHNam.

10/04, à 14.30, visite guidée du *Computer Museum NAM-IP* (musée de l'histoire de l'informatique), précédée d'un exposé de Marie d'Udekem-Gevers sur ce thème. Renseignements et inscription : marie.gevers@unamur.be

07/05, à partir de 10.00, visite de l'abbaye Notre-Dame du Vivier à Marche-les-Dames, en compagnie de Bernard Willem, ancien de l'UNamur, fin connaisseur du site et de son histoire. Renseignements et inscription : jean.donnay@unamur.be.

Brèves de l'Université

Carine Michiels lauréate de la Chaire SCK CEN « Roger Van Geen » 2025

Créée à l'initiative du Centre d'étude de l'énergie nucléaire belge SCK CEN, cette Chaire est décernée tous les deux ans par le F.R.S.-FNRS et le FWO afin de récompenser un chercheur de premier plan dans le domaine des sciences nucléaires et de leurs applications. En 2025, la Chaire rend hommage à la brillante carrière de Carine Michiels, pour ses contributions exceptionnelles à la radiobiologie et à la recherche sur le cancer.

L'UNamur dévoile l'*AI Score* : le premier « compteur de fiabilité » des chatbots éducatifs

À quel chatbot peut-on réellement faire confiance ? Une réponse fiable à cette question peut désormais être apportée grâce à un outil scientifique inédit : l'*AI Score*, développé par une équipe multidisciplinaire de chercheurs de l'Université de Namur.

Annonces

02/04, *Rencontre avec Ruth Lasters*, couronnée Poète de Belgique de l'année 2026. Une conférence organisée en collaboration avec la Maison de la Poésie de Namur dans le cadre des Grandes conférences namuroises.

03/04, à 10.40 au Département de philosophie de la Faculté de philosophie et lettres, *En quête de soi. Approche de la philosophie du Yoga*, conférence donnée par le professeur Marc Ballanfat (Sorbonne-Université/Facultés Loyola Paris), auteur de nombreux travaux sur le thème de la conscience dans la philosophie du yoga.

07/03 et 09/03, de 12.50 à 14.00 dans l'auditoire Adam-Smith, présentation de la nouvelle version du *Guide pour l'inclusion des Personnes trans dans l'Enseignement supérieur*, d'ores et déjà disponible [ici](#).

11/04, de 10.00 à 17.30 à l'Arsenal, 4^{ème} édition de la *Fête de la solidarité internationale* organisée par le CNCD-11.11.11 dont la FUCID est partenaire.

23/04, de 17.30 à 21.00 dans l'auditoire PA02 de la Faculté des sciences. *De la méfiance envers les sciences, événement inaugural* du centre de recherche SPiN (Science & Philosophy in Namur).

16/04, de 18.30 à 20.30, à la Faculté de philosophie et lettres, dans le cadre de la Chaire Notre-Dame de la Paix 2025-26, *Université et société. Que peut le savoir pour le bien commun*, conférence-débat *Savoir et bien commun : comment gérer une université pour servir le bien commun ?* Y interviendront Annick Castiaux (rectrice UNamur), Marie Cornu (CNRS et Institut des sciences sociales du politique, Paris).